

Les crédits

Cette dernière question renfermait essentiellement une proposition voulant que, Dieu nous en garde, certains de nos mécanismes de régulation de l'offre que nous avons actuellement seraient remplacés par ce qu'on appelle un équivalent tarifaire, lequel serait supprimé graduellement dans l'avenir.

Compte tenu de l'entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis dans laquelle ce gouvernement nous a entraînés il y a près de deux ans maintenant—on a plutôt l'impression qu'il s'agit de 25 ans, mais c'est en fait il y a moins de deux ans—entente en vertu de laquelle les droits de douane sont graduellement éliminés sur 10 ans, supposons un instant que ce gouvernement soit suffisamment buté pour poursuivre cette politique de tarification et qu'alors ces droits de douane soient graduellement diminués et éliminés, conformément à l'entente de libre-échange.

L'élimination progressive devrait s'étaler sur 10 ans, même en vertu de l'entente de libre-échange, mais évidemment, il arrive un moment où les droits de douane ne vous protègent plus. Supposons, par exemple, que ces droits, fixés à 20 p. 100, soient supprimés graduellement sur 10 ans, et que l'avantage que nous avons sur les États-Unis, le producteur, ne soit que de 5 p. 100. Inutile de dire qu'après deux ans et demi, ces droits ne donnent plus aucune protection, étant donné que lorsque le produit américain devient meilleur marché que le produit canadien, les droits de douane, quels qu'ils soient, ne servent plus à rien puisque le produit américain est déjà meilleur marché.

C'est le point qu'il faut à mon avis soulever et c'est ce qui ne marche pas dans toute cette histoire de tarification qu'on veut utiliser à terme pour remplacer certains des mécanismes de régulation de l'offre dont nous disposons actuellement.

[Français]

Monsieur le Président, les producteurs de volaille du Canada, l'Office canadien de commercialisation des oeufs, l'Office canadien de commercialisation du dindon, l'Office de commercialisation du poulet et l'Office de commercialisation du poulet à chair se sont rencontrés et ont établi six objectifs de base qui doivent être rencontrés dans les négociations du GATT. Je vous en fais part brièvement.

Le maintien de l'article XI: 2(c) du GATT, le raffermissement et la clarification de son code d'interprétation. . .

Dans le cadre de l'amélioration du code d'interprétation de l'article XI: 2(c):

—un processus souple d'avis au GATT;

—une définition claire des produits incluant le produit contrôlé sous forme frigorifiée ou congelée. . .

—un règlement visant une teneur minimum de 50 p. 100 dans le cas des importations [. . .]visant l'arrêt de la libre importation de produits [. . .]préparés. . .

L'appui à la tarification **uniquement** pour les obstacles non tarifaires actuellement contraires ou illégaux dans le cadre du GATT. . .

Le rejet de la proposition visant l'inclusion des programmes conformes à l'article XI: 2(c). . .

Le maintien d'un principe bien établi au GATT à l'effet que les importations doivent être permises à un niveau d'accès proportionnel à la part du marché détenue durant une période représentative. . .

L'élimination des subsides gouvernementaux à l'exportation sur une base équitable, tenant compte des variations importantes dans les niveaux actuels de soutien des divers pays.

Alors, monsieur le Président, ce sont les positions qui ont été énoncées par les producteurs de volaille. Je vous ai fait part tantôt des positions de l'Union des producteurs agricoles du Québec, des positions de la Fédération canadienne des producteurs de lait. Mais, comme toujours, il semble que le gouvernement d'en face n'écoute personne. Et, à force de n'écouter personne, monsieur le Président, à un moment donné, cela nous retombe sur le nez. Et j'ai bien l'impression que, à la prochaine élection, s'il n'est pas trop tard pour toute l'industrie agricole canadienne, s'il en reste encore des agriculteurs, après les politiques dévastatrices qu'on est en train de voir en face, que les agriculteurs canadiens, une fois pour toutes, mettront à la porte le gouvernement conservateur.

• (1630)

[Traduction]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié les observations de mon collègue. Je me demande simplement s'il pourrait me dire si les chiffres pour la mesure globale de soutien utilisés dans les calculs présentés par le gouvernement du Canada la semaine dernière utilisaient véritablement le prix mondial, dont le coût de production, ou bien le prix des produits en surplus ou en solde?

Je remarque que pour les oeufs, on utilise un prix sur le marché de New York. Est-ce pour les 25 dernières caisses que personne ne voulait à la fin de la journée ou bien est-ce le véritable prix sur le marché? Le prix du lait a été pris à différents points le long de la frontière. Pensez-vous qu'il reflète réellement le prix mondial?

Je voudrais lui demander s'il estime normal que l'on ait une mesure de soutien fondée sur ces calculs lorsque la différence dans le montant des intrants est aussi élevée? Ne pense-t-il pas que si nos coûts et notre climat étaient les mêmes, que si nous pouvions faire pâturer notre bétail 8 à 12 mois par année, comme cela se fait dans certains États américains, nous ne serions pas en meilleure position pour soutenir la concurrence en vertu des propositions qui ont été faites? Comment voyez-vous l'avenir à